

Le *Livre de Caradoc* dans la version en prose de 1530 : une « école des femmes » ?

En France, la « tentation didactique » est inhérente à la création littéraire, romanesque en l'occurrence, depuis les origines : on n'a qu'à relire les prologues de Chrétien de Troyes pour repérer sans aucune difficulté l'expression ferme du désir, du devoir même, qui revient à l'auteur, de partager ses connaissances avec son public, dans le double but de *delectare* et de *docere* (« bien dire » et « bien apprendre », selon les mots sans doute les plus célèbres d'*Erec et Enide*), de ne pas taire ce qui pourrait être profitable à tous, en récupérant et en diffusant les faits et gestes exemplaires du passé, tirés d'une source ancienne, garantie de vérité et de sagesse.

Cette exigence se fait encore plus explicite vers la fin du Moyen Âge, lorsque les prologues des romans en prose, « originaux » ou remaniements d'œuvres plus anciennes, multiplient les affirmations de l'utilité morale, et donc de la valeur pédagogique, des récits qu'ils ouvrent. C'est le prix que les auteurs des xv^e-xvi^e siècles, anonymes pour la plupart, paient pour que soit justifiée leur application à un genre littéraire futile sinon ouvertement condamnable ; et parallèlement, c'est la seule excuse possible pour les lecteurs qui consacrent une partie de leur temps à des contenus fictifs, dangereusement mensongers s'ils n'étaient pas exemplaires. Plus que jamais, on écrit pour enseigner, on lit pour apprendre.

Pour le corpus qui m'intéresse, réécritures en prose des romans de Chrétien, il suffira de citer les deux prologues d'*Erec* et de *Cligés* ; indépendamment de son modèle, le prosateur de l'*Histoire d'Erec*

affirme d'entrée de jeu : « Au continuel exercice du racomptement dez histoires contenans les fais des nobles anchians *l'en pueult asséz profiter* par divers moyens » (éd. Colombo Timelli, Genève, Droz, 2000, p. 101) ; reprenant un autre topos, l'auteur du *Livre... de Cligés* affirme s'adonner à son travail « pour eschiever wiseuse » (éd. Colombo Timelli, Genève, Droz, 2004, p. 65). Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de fournir une *excusatio* préliminaire, qui repose essentiellement sur l'utilité morale de l'œuvre « publiée ».

Passé le tournant du xvi^e siècle, une dernière adaptation en prose de Chrétien voit le jour, cette fois sous la forme imprimée. Le prologue de la *Tresplaisante et recreative hystoire [de] Perceval le Gallois* (Paris, 1530), qui ne reprend qu'en partie celui du *Conte du Graal*, s'articule sur trois points :

- la reprise du célèbre proverbe d'origine évangélique qui ouvre le roman en vers, « Ki petit semme petit quelt », longuement glosé :

Il est naturellement impossible a celuy qui en sa terre n'espond ou seme la semence a suffisance qu'il y puisse recueillir le grain en habondance ; par quoy est le proverbe veritable disant « qui petit seme petit recueille ». Doncques celluy qui desire recevoir d'aucune terre le grain a plenitude regarde a mettre sa semence en terre utile et fertile et, si ainsi le fait, la terre luy rapportera a cent au double. Car en terre seiche, aride et infertile, ne peult le grain profiter, mais y seicher et se deperdre. Pareillement la bonne parole dicte et alleguee devant ceulx qui ne la veullent retenir ne humblement en leurs cueurs garder pour doctrine ne peult aussi porter profit. (f. a1r^{a-b}).

- une sorte d'introduction littéraire, qui – tout en intégrant la célébration de Philippe de Flandre, premier dédicataire du roman – fournit bien d'autres informations au lecteur du xvi^e siècle, concernant d'une part le *Conte du Graal* justement, d'autre part la *Continuation* de Manessier et son inspiratrice, Jeanne de Flandre :

Ce considerant, feu treshault et magnanime prince Philippes Conte de Flandres, fort charitable et couvoiteux de veoir, lire et ouyr les faitz et proesses des preux et hardis chevaliers, ayant leurs vertus et honorables enseignemens, ne voulut laisser perdre et perir la memoire de ceulx desquelz il avoit ouy ou entendu par escript l'honorable, vertueuse et bienfamee vie. Luy doncques meü de telle affection, quelque jour se rememorant des merueilleuses entreprinses et nobles faitz des chevalliers de la Table Ronde, print ung desir en son couraige de faire venir a lumiere la vie et faitz chevallereux du tres preux, craint et hardi chevallier Perceval le Gallois. Car, comme ay dict, ledict Philippes conte de Flandres estoit tant rempli de charité que rien ne voioit ou elle deüst estre

gardee qu'il ne se meist en son deivoir de faire les choses a elle appartenantes, en suyvant la doctrine de saint Paul qui dict que Dieu est charité, et quiconques vit en charité Dieu vit en luy, car de toutes les vertus icelle est la principalle. Voyant doncques ledict conte Philippes ceste vertu estre tant agreable a Dieu, pour icelle ensuyvir commanda a aucun docte orateur de rediger et mettre par escript les faitz et vie dudict noble et preux chevallier Perceval le Gallois, suyvant la chronique d'iceluy prince et traictié du saint Greal ; mais parce que le chroniqueur dudict Phelippes et luy trespasserent de ce siecle avant l'achevement et accomplissement du livre, et que leur intention vint a effect, long temps après passé que treshaulte et excellente princesse madame Jehanne contesse de Flandres eust veu le commencement de la chronique, sachant l'intencion du conte Philippes son aieul, elle meue de pareille charité commanda a ung sien familier orateur nommé Mennessier traduire et achever icelle chronique en la forme qu'elle estoit encommencee, ce que diligentement feist et acheva suyvant le commandement et intention de sa dame et maitresse (f. a1r^b-v^b).

- la justification linguistique de l'adaptation en prose :

Et parce que le langaige dudict Mennessier ne de son predecesseur n'est en usaige en nostre vulgaire françoys, mais fort non acoustumé et estrange, je, pour satiffaire aux desirs, plaisirs et voulontez des princes, seigneurs et aultres, suyvans la maternelle langue de France, ay bien voulu m'employer a traduire et mettre de rithme en prose familiere les faitz et vie dudict vertueux chevallier Perceval, en ensuyvant au plus près selon ma possibilité et pouair le sens de mes predecesseurs translateurs, comme ay trouvé par leur escript (f. a1v^b).

La prière finale, adressée au public, récupère par une sorte de pirouette linguistique la métaphore initiale, en invitant les « auditeurs et lecteurs qui ce traictié liront et orront » à « retenir et reserver le grain et mettre au vent la paille » (f. a1r^b).

Quelque peu noyés dans la prose, on retiendra les renvois à la morale dont l'histoire annoncée est porteuse (les « vertus et honorables enseignemens » des anciens chevaliers), qui se double de la volonté des premiers dédicataires, déterminée par leur « charité », de préserver par écrit l'« honorable, vertueuse et bienfamee vie » des nobles du passé afin que l'enseignement que l'on peut tirer de ces modèles ne soit pas perdu. Le prosateur du XVI^e siècle se charge alors d'une tâche supplémentaire : « traduire » dans une langue moderne et dans une prose accessible un récit dont ses contemporains pourront encore tirer quelque profit. Dernier maillon de la chaîne, l'auteur anonyme assume en somme la visée didactique pour justifier l'écriture et légitimer la lecture

d'un roman fleuve, au sein duquel les échos de ce prologue ne manqueront pas, en partie tirés des sources, en partie créés de toutes pièces au XVI^e siècle.

Mon but est ici de démasquer cette volonté pédagogique à travers une analyse comparée des deux textes : il s'agira de relever les interventions du prosateur autonomes par rapport aux sources en vers, d'en mesurer la portée et, si possible, la direction, afin de mettre en relief la nouvelle interprétation du texte de la part d'un auteur éloigné d'environ trois siècles de ses modèles. La portion que j'ai retenue pour cet examen compte quelque 6 000 vers, s'agissant de l'épisode consacré à Caradoc dans la *Première Continuation*.

Le contenu s'organise en trois volets auxquels s'ajoute un petit épisode supplémentaire, relativement indépendant : (1) Caradoc naît de la liaison d'Ysave, nièce du roi Arthur, avec l'enchanteur Eliavrés ; ayant appris le secret de sa naissance, il fait enfermer sa mère dans une tour ; (2) avec ses amis Cador et Alardin, il participe au grand tournoi de Carlion ; (3) la vengeance d'Ysave et d'Eliavrés est horrible : un serpent magique s'attache au bras de Caradoc, qui risque la mort et se cache dans un ermitage ; retrouvé par Cador et par son amie Guinier, Caradoc est enfin libéré du serpent grâce à l'amour sans faille de la jeune fille ; le mariage peut alors être célébré. (4) Seuls Caradoc et Guinier surmontent le test de fidélité du « cor magique ».

Dans sa réécriture, le prosateur s'en tient très fidèlement à la source en vers ; comme j'ai pu le constater par de nombreux sondages menés dans le texte tout entier, les cas de divergence sont extrêmement rares, à tel point que, d'une part, dans le cas de variantes conservées il est souvent possible de reconnaître le manuscrit dont la prose se rapproche le plus, d'autre part, là où la prose s'avère apparemment indépendante de la source, il est légitime de se demander si celle-ci ne dépendrait pas d'un modèle perdu.

Ceci dit, il est hors de doute que, dans la section qui nous retient ici comme dans la totalité de la mise en prose, l'auteur conserve les interventions du narrateur qui se lisent dans les vers ; il s'agit de procédés stylistiques bien connus : allusions à la source, *hystoire* ou *compte* ; interventions à la première personne / apostrophes aux lecteurs : *sachéz / croyéz que...*, *et vous promects / vous dis bien que...* ; questions rhétoriques : *que vouléz vous que je vous die ? / que vous diray je ?* ; prétérations : *que je ne scauroye deviser / reciter* ; renvois internes : *come je vous ay dist / compté*.

Plus intéressants, les ajouts sous forme d'actualisations, de gloses, de commentaires, pour ce qu'ils peuvent nous révéler sur

les moyens réputés nécessaires par le prosateur pour que le vieux récit soit accessible aux nouveaux lecteurs : c'est par ailleurs à ces endroits précis que celui-ci assume son rôle de « maître » et que sa volonté pédagogique se fait plus visible.

Dans ce que j'appellerai le *Roman de Caradoc*, les prises de distance ou les actualisations du récit sont très rares. L'une concerne le cérémoniel de la chevalerie ; c'est au mois de mai que le roi Arthur adoube son neveu et une cinquantaine d'autres écuyers, « lesquels on fist laver et baignier *comme alors estoit la coustume* » (78r^{a-b}) ; au v. 7050 « Lavez les a l'an et boigniez », sans plus. Des renvois de ce genre aux mœurs du temps passé se lisent bien sûr aussi dans les romans en vers des XII^e et XIII^e siècles, mais ne sauraient évidemment pas concerner des coutumes encore vivantes et bien connues du public : devenu aussi « étranger » que la langue de l'ancien modèle, le rite du lavement mérite en revanche au XVI^e siècle une remarque spéciale.

Une observation allant dans le sens inverse, visant donc à remarquer la continuité dans le temps, concerne la tour dans laquelle la reine Ysave est enfermée pour que tout contact avec l'enchanteur Eliavrés lui soit désormais interdit. Le prosateur interprète l'expression du v. 7534, « la tor perrine », tout simplement une tour de pierre, comme un nom propre, traduit par « la Tour Perriere » et ajoute « qui encores de present est ainsy appellee » (80v^a). Sur le plan lexical, si les dernières occurrences de l'adjectif « perrin » datent, selon le *DMF* 2010, du tout début du XV^e siècle, l'adjectif « perrier » semble se rapporter à des contextes précis : *God* enregistre « picz perriers » (« servant à extraire des pierres », 1471-72) et « canon perrier » (« pierrier », beaucoup plus tardif : 1661). Le prosateur aurait-il pensé à la célèbre tour du château d'Annecy, datant du milieu du XV^e siècle ?

Les gloses dont la prose accompagne certains archaïsmes s'expliquent assez facilement par un double désir : conserver une coloration ancienne au texte et, en même temps, le rendre entièrement compréhensible. On ne saurait certes pas attribuer à l'auteur du XVI^e siècle le désir d'enseigner des mots du vieux français à ses lecteurs, mais sa volonté est certaine d'assumer le rôle d'interprète-traducteur.

Le chevalier mystérieux qui se présente à la cour d'Arthur – Eliavrés, en réalité – porte « une espee sainte [...], et en estoient les *renges ou saincture* de fine soie batue en or et force perles semees pardessus » (78v^a) ; dans les vers : « S'ot par desus çainte l'espee/ [...] Anrangiee de soie fine » (7145, 7147, ms *E*), « *La renge* fu de s. f. » (ms *U*). De fait, le sens de « baudrier » pour « renge » semble n'avoir pas dépassé le milieu du XIV^e siècle (dernière attestation

selon le *DMF* dans le *Pèlerinage de vie humaine* de Guillaume de Digulleville).

La *Première Continuation* alterne trois substantifs pour désigner l'animal qui s'attache au bras de Caradoc : « serpent », « coluevre », « guivre » (en ordre décroissant par nombre d'occurrences) ; dans la prose on relève 45 fois « serpent » (dont 10 fois masculin, 33 féminin ; dans 2 cas le genre ne peut être déterminé), 13 fois « serpente » (fém.) ; 9 fois « couleuvre » ; une seule fois « guivre », mais alors glosé : « [Carados] se veist de la *guivre*, c'est a dire *couleuvre*, delivré » (97r^a, cf. : « Et molt est joieus de la *guivre* / Dont il se sent sein et delivre », v. 11527-28). Ici encore, le prosateur s'avère sensible à l'évolution lexicale, puisque « guivre », qui se conservera dans la seule langue du blason, est attesté au sens plein jusqu'en 1476 (*DMF*: *Légende dorée*, traduction de Jean de Vignay revue par Jean Batailler, par ailleurs dans une énumération qui contribue évidemment à en éclaircir le sens : « deux coulevres, deux guivres et deux aspides »).

Dans un troisième exemple, le passage à la glose (jusqu'ici introduite par la conjonction d'équivalence « ou », puis par la locution conjonctive « c'est a dire ») est souligné encore davantage ; juste après la libération de Caradoc, « n'avoit Guimier moins de soulas quant elle tient Carados son amy entre ses bras, lesquelz ensemble par amytié et *druirie*, qui vault a dire par fiançailles, se sollacient sans mal penser ne sans toucher de villennie » (97r^b), ce qui réécrit : « par amor et par *druerie* » du v. 11567 ; le mot vivait encore au xvi^e siècle, comme l'atteste Huguet, avec le sens de « amour ».

Prête à se sacrifier pour libérer son ami, Guinier est blessée par le coup d'épée frappé par son propre frère, et perd un mamelon ; l'ayant guérie grâce à un bouclier magique, Caradoc exige d'elle le secret : « Parmi le *piz* vos fesserai/ D'une bande [...] / Je vos defesserai la nuit / [...] Et refesserai au matin » (v. 12259-60, 12265, 12267) ; ce qui devient dans la prose : « Pamy le *pis* ou *bout* de voustre mammelle d'ung guimble vous faisseréz [...] ; et puis, quant se viendra la nuict, moi mesmes vous defesseray [...] ; et quant se viendra le matin, moi mesmes vous refesseray » (100v^a). Le substantif, mal interprété par le prosateur, qui prend le tout pour la partie, ne semble en effet plus attesté après les années 80 du xv^e siècle (*DMF*).

Des remarques intéressantes peuvent se faire aussi à partir de l'usage des proverbes dans le remaniement en prose : expression didactique par excellence, les énoncés gnomiques permettent au narrateur de tirer d'une action particulière un enseignement moral ou de proposer une leçon dont le récit qui suivra serait l'illustration ; dans la bouche des personnages, ils peuvent être

utilisés comme des arguments pour étayer un propos. Toujours, ils constituent le lieu de passage du particulier au général par le recours à une *auctoritas* extérieure au récit lui-même et reconnue comme telle. Dans la plupart des cas l'adaptateur du *Perceval* ne fait que reproduire les proverbes qu'il trouve dans sa source, en modifiant à peine la formulation et en conservant le locuteur ; néanmoins, il insiste sur le fait qu'il s'agit justement d'un proverbe (*comme dist le proverbe*), d'un savoir partagé (*ainsi comme on sçait que...*), d'une formulation d'origine ou de diffusion « populaire » (*le commun dist en son proverbe, l'on dist communement, aussy dist on vulgairement*) : l'introduction même de l'expression proverbiale est en somme soulignée. Que l'on compare ces quelques passages dans les deux rédactions ; dans le premier, au discours rapporté, le roi Arthur adresse des enseignements au jeune Caradoc, fraîchement arrivé à la cour :

<p>Aus boens soit adés acointables Et au mauvés desconnoissables, <i>Car</i> dou mauvés acointement Ne jorra l'an ja longuemant. (v. 6903-06)</p>	<p>[...] et que bien se gardast de se accoincter de tout homme losenger, fellow, moqueur et flateur, et que aux bons soit reverend et secourable. <i>Car</i>; <i>comme dist le proverbe</i>, de mauvais accointement ne jouyra nul longuemant. (77v^a)</p>
---	--

Ici, c'est le narrateur qui s'exprime à propos de Caradoc ; défiguré et souffrant, celui-ci décide de se sauver pour ne pas être retrouvé par ses amis :

<p>Quant Caradoc vit son mesaige, Som pansé celle conme saige, Mais son sen doit l'an bien covrir Tant que leus soit dou descovrir, Et cil qui sa folie pense Ne la doit ja metre a balance. (<i>Q</i>: en despanse) Nou fist Caradoc ci androit. (v. 10291-97)</p>	<p>Quant Carados veit le messaiger, sa pensee voullut celer pour ceste heure, <i>car</i> l'homme saige couvre ce qu'il sçait tant que le temps soit requis de le descouvrir, <i>et aussy dist on vulgairement</i> que celluy qui follie pense ne la doit ja mettre en despençe ; non feist Carados pour ceste heure. (91v^b)</p>
---	--

Ailleurs, le prosateur modernise sensiblement, en remplaçant un mot et en supprimant une allusion qui ne seraient plus compréhensibles pour ses lecteurs :

<p>[Caradoc :] « Et l'an siaut dire <i>an un respit</i> : « Qui bien ainmë a tart oublie » ; Mais ice molt me redesfie Que <i>l'an trove as Diz au Vilain</i> : « Tant as, tant vaus, et je tant t'ain. » Las ! je suis cil qui riens n'an a, Ne riens ne vail, einsint me va. » (v. 10274-80)</p>	<p>[Caradoc :] « <i>Le commun dist en son proverbe</i> : Cil qui bien aime tard oublie ; mais aultre chose me contrarie, c'est que <i>l'on dist communement</i> : Tant as, tant vaulx, et tant on t'aime. Hellas ! je suis cil qui n'a riens ne rien ne vaulx, ainsy m'en va. » (91v^a)</p>
--	---

Le passage de « respit » à « proverbe » s'explique sur une base sémantique, « respit » ayant perdu le sens de « proverbe » au cours du XIII^e siècle (dernière attestation enregistrée par *God*, dans *Le chastoïement d'un pere a son fils*). De même, l'effacement des *Diz au Vilain* se justifie facilement si l'on rappelle que les six manuscrits de ce recueil datent tous de la fin du XIII^e siècle. L'un et l'autre témoignent de la disparition d'un univers linguistique ou littéraire auquel il est devenu impossible de faire appel.

Je réserve une dernière citation pour un passage ajouté par le prosateur, qui ne se prive pas de la possibilité de commenter l'amour idéal que représente à ses yeux le sentiment qui unit Caradoc et Guinier :

<p>Atant [Caradoc] a laissé le parler. Quant il regarde sa dolor, Lors li est mûee color. Quant de s'amie li remambre, D'angoisse li tranblent li membre. (v. 10318-22)</p> <p>Et encore sovent avient Que ce que l'an aime l'an crient ; Si fait cil qui a desirrier De veoir la belle Guinier. Et o le desirrier d'amor, Ra de lui veoir grant cremor... (v. 10337-42)</p>	<p>Et atant [Caradoc] laissa le parler et, en regardant sa douleur, toute la face luy vint palle, et, quant il se remembre de s'amie, membre n'a sur soy quil ne tremble.</p> <p>Amour si prés du cueur le navre qu'il demeura comme pasmé. <i>Caramour</i> est de telle force que l'ung pour l'aultre en veult mourir, quant amour est ferme et non faincte : <i>aussy en estoit Carados</i>, qui tant la belle Guinier aymoït que son mal ne luy fust si grief que la vehe- mence et l'ardeur de son amour ne excedast. <i>On dist aussy que</i> la bonne et vraye amour n'est jamais sans craincte, <i>ce que bien gardoit Carados</i>, car s'amye aimoït et craignoït. (91v^b-92r^a)</p>
--	--

Par deux fois le prosateur passe du niveau général – introduit par des connecteurs facilement reconnaissables : « Car... On dist aussy que... » – au particulier, représenté ici par le protagoniste de l'épisode : « aussy en estoit Carados..., ce que bien gardoit Carados... ».

L'histoire de Caradoc juxtapose deux histoires de femmes : celle d'Ysave, mère du protagoniste, épouse adultère qui n'hésite pas à punir affreusement son propre fils pour l'avoir dénoncée, et celle de Guinier, « amie » fidèle et idéale, prête à risquer sa propre vie pour sauver l'homme qu'elle aime. Cette opposition, présente bien entendu dans la *Continuation* en vers, est encore appuyée et en partie modifiée par le prosateur.

Dès le début de notre fragment, tant le modèle en vers que la prose annoncent un épisode qui portera du « blâme » aux femmes ; les deux narrateurs déclarent alors dans les mêmes termes le regret qu'ils éprouvent à devoir le raconter :

<p>[...] Mais ne voil ci plus demorer <i>(U: pas ci arrester)</i> Q'autre chose me covient dire De quoi j'ai lou cuer molt plain d'ire. Voir je vosroie estre am prison, Por oster ceste mesprison, Qu'elle n'eüst onques esté. Molt i avroie conquesté, <i>Car molt avroient menor blasme</i> <i>Les dames, que l'an a tort blasme.</i> (v. 6740-48)</p>	<p>mais a ce ne me veuil arrester : aultre chose me convient dire, que tel deuil a reciter me faict que tous mes membres en fremissent, et bien vouldrois que jamais ne fust la chose advenue, <i>car si fort ne seroient blasmees</i> <i>les dames que a grant tort on blasme.</i> (76v^b)</p>
---	---

Plus loin, dans la transition qui clôt le récit du tournoi de Carlion, le retour à l'histoire d'Ysave est accompagné d'une anticipation de poids : la faute de la mère sera réparée en quelque sorte par la « prudence » de Guinier :

<p>De ma dame Ysave sa niece, La mere au vaillant Carados, Ne puis plus metre ariere dos. Mes deslais plus n'i puet monter Qu'il ne me coviegne a conter Tel chose dont molt me desplest, Car n'est pas cortois qui il plest, Ne qui volantiers conte dit (U: Qui de franche dame mesdist) Ou de franche dame mesdit. (U: Qu'ele onques folie feist) Car se l'une fait sa folie, Por ce n'est pas droiz que l'an die Totes les autres sont itiex, Car ne sont pas totes oiex ; S'une an fait mal, set (l'autre Q, douze U) an font bien. Mais moi grieve sor tote rien Ce que d'une me covient dire ; Pleüst a Dieu que ma matire Peüsse ci androit lessier Sanz mon conte trop ampirier. Mais ice molt me reconforte, <i>S'um po de blasme lor aporte</i> <i>Dou conte le conmancemenz,</i> <i>Bons an est li definemanz,</i> <i>A ués lor ués, car une sole</i> <i>Tost le blasme abat et defole ;</i> C'est la preuz, la belle Guinier. N'an voil pas ci endroit conter (U: touchier), Mais ça avant an conterai (U: toucherai) Quant leus et tans an troverai. (v. 9584-612)</p>	<p>... sa niepce la belle Ysenne, mere au vaillant Carados, de laquelle me convient compter chose qui moult me desplaist, car celluy n'est bon ne courtois qui sur une dame mesdit qui jamais follie ne feist ; et se quelchunne follie faict, ce n'est pas a dire que toutes les aultres folloient, ne que telles come celle soient ; toutes femmes ne sont semblables : se une fait mal, trente font bien ; mais sur toutes rien il me grieve ce que d'ugne me convient dire. Mais une chose me conforte : <i>c'est, ce quelque blasme j'en dis</i> <i>au commencement de mon compte,</i> <i>que la fin en sera honeste et bonne</i> <i>par une seulle</i> <i>qui tout le blasme abatera,</i> c'est la prudente et belle Guinier, de laquelle present ne veulx toucher, mais cy après en toucheray quant le temps viendra et le lieu. (88v^b)</p>
---	--

Mises à part les questions philologiques (tant dans ce fragment que dans le précédent, la prose semble accuser une relation assez nette avec la rédaction du manuscrit *U*), on ne peut ici qu'enregistrer le parallèle très strict entre les deux versions.

C'est lorsque Guinier agit, en risquant sa propre vie pour libérer Caradoc du serpent, que le prosateur prend position : Guinier constitue manifestement pour lui la femme idéale, qu'il s'agit de proposer en modèle à ses lectrices. L'auteur de 1530 appuie sur son exemplarité par un ajout important, qui ne laisse aucun doute sur son opinion ni sur sa volonté de proposer une figure exemplaire :

<p>Carados se fet reoingnier Et rere et laver et pingnier. Si vos di bien de verité Qu'il ot en lui assez bonté, Si qu'en mains d'un mois se recuevre Du mal que li fist la coluevre ;</p>	<p>Allors se fist Carados raire, pigner et laver, lequel estoit de formelle beaulté, et fust depuis si bien traicté et pensé qu'il a esté presque tout remply et refaict endedens ung moys, si que de riens plus ne se sentoit de la douleur que la serpente luy avoit causee, <i>laquelle</i> <i>(sic : lequel ?) par le support et aide de sa</i> <i>bonne amyne en avoit esté delivré. O nobles</i> <i>dames qui dictes aymer, je vous prie de</i> <i>prendre exemple a ceste notable pucelle,</i> <i>laquelle n'a crainct la mort endurer pour</i> <i>son amy sauver du mal que luy avoit une</i> <i>aultre dame procuré, qui le pensoit faire</i> <i>mourir en langueur. O que tant est la</i> <i>pucelle a louer, qui repare la faulte d'ugne</i> <i>aultre de son sexe : pour ce, mes dames,</i> <i>myrés vous a ceste hystoire et soiez repara-</i> <i>trices du deshonneur des aultres. Je puis bien</i> <i>dire que moult de maulx sont par femmes</i> <i>advenus, mais aussy puis je bien certifier</i> <i>que plusieurs ont les faultes des aultres repa-</i> <i>rees et recouvertes, comme la bonne Guimier</i> <i>a fait, de laquelle est bien deu perpetuelle</i> <i>memoire faire. Comme je vous ay dessus</i> compté, Carados a esté de son bras sané par le medicament du saint hermite, mais tant l'avoit la serpent desplaié qu'il n'en sceust les cicatrices oster, et luy estoient les os et les nerfz merveil- leusement enfléz, tellement que bien sembloit que son bras fust deux fois autant plus gros que l'aultre, lequel tousjours ainsy demeure ; mais il n'en estoit point moins fort. Et pour ce fust il depuis appellé Carados Briefbras. (97^r.b-97^v^a)</p>
<p>Fors que tant d'enseingne i remist, Qu'ilec endroit ou ele prist, Vos di ge bien que il ot l'os Bien deus tans plus que l'autre gros, Et por la groisse de cel braz Ot il non Carados Brebraz. (v. 11569-80)</p>	

C'est en revenant en arrière de quelques feuillets que l'on se rend compte d'une intervention beaucoup plus ambiguë, puisqu'elle demeure nécessairement invisible aux lecteurs du XVI^e siècle, lorsque le prosateur supprime un passage tout entier portant sur l'inconstance des hommes :

<p>Vos qui amez, or esgardez Se tiex amors sont mes ou monde.</p> <p>Nenil, voir ; ainçois i abonde Une amor molt d'autre maniere, Car telle i a qui est maniere D'amer home por ses grans dons. S'elle l'ainme, c'est guerredons ; Ce n'est pas amor de nature. Tel i ra qui de ce n'a cure, Ainz ainme home por sa biauté. Ancor i a desloiauté, Et quant elle revoit plus bel, Si ra tost fait ami novel. D'une autre vos refaz devise Qui ainme home por son servise, Et quant li servises defaut, Tantost fine l'amors et faut. <i>Des homes vos reparlerai [...]</i> Iceste n'est pas amors fine Qui si conmanche et ainsi fine, Car qui bien ainme, il doit antandre Des biens et des maus conte (MQ : graces) randre, Et si que il gart sus son oil Qu'amors n'i truit ja point d'orgoil. Et s'amors fait tout som plesir, Sor tote riens panst dou sofrir ; Car puis que amors est genglee, Est ele dou tout anjuglee. Vos qui estes leal amant, Au seignor dou ciel vos conmant ; Et ceus qui bone amor desjoignent Conmant a ceus qu'an anfer boillent. (v. 10712-68)</p>	<p><i>Je vous requiers a tous me dire, vous qui dictes en ce monde aimer, se telle amour avéz en femme veu comme la belle Guimier a esté ; et croy pour vray que me diréz que non, quant bien partout vous auréz regardé, car telle faict d'aimer maniere que l'homme n'aime que pour ses dons ou pour quelque gardon en avoir : ce n'est pas amour de nature. Et telle aussy n'aimera homme si ce n'est par sa grand beaulté, par quoy dis qu'elle est desloyalle, parce que, s'elle en voit ung plus beau, tost aura faict nouvel amy. Et puis une aultre l'homme seulement pour son service aimera et, quant le service deffaut, pareillement l'amour fault. [SUPPRESSION]</i> Et ainsy je concludz que ce n'est pas amour certaine, qui si tost commence et tost finne, car quil bien ayme il doit entendre du bien et du mal grace rendre, et se doit chascun sur toute rien garder qu'il n'y ait en amour orgueil.</p> <p>Or doncques je recomande a Dieu tous loyaulx amans, et que les aultres puissent en enfer boullir. (93v^a)</p>
--	---

On remarquera entre autres les interventions successives à la première personne, quasi absente dans le modèle en vers, ainsi qu'une implication des lecteurs plus marquée.

Au-delà des épisodes impliquant directement Guinier et Ysave, les opinions du prosateur sur (contre ?) les femmes se laissent percevoir ailleurs, pourvu que l'on s'adonne à une confrontation ponctuelle des deux versions.

Au début du tournoi de Carlion, une jeune demoiselle – Guingenor – aperçoit un beau chevalier – Alardin – du haut d'une tour :

<p>Une pucelle de bel estre [...] Ses iauz a tornez contreval, Li chevalier sus son cheval Vit qui illuec iert arestez ; Ne li a pas ses iauz prestez, Ainçois li a dou tot donez (U : habandonnez).</p> <p>Bien fu par lui araisez : « Sire chevalier (U : Et li dist « Sire), Diex vos saut. »</p> <p style="text-align: right;">(v. 8150-59)</p>	<p>une fort plaisante pucelle [...], quant en regardant en bas veit Alardin sur son cheval qui devant la tour s'arrestoit, ne luy a pas ses yeulx prestéz, mais les y a habandonnéz. <i>Comme vous sçavéz que pucelles sont curieuses de se enquerir des nouvelles,</i> se voullut a Alardin arraisonner, auquel a dist : « Sire, dist elle, Dieu vous gard. » (83r^a)</p>
---	--

Si la curiosité s'affirme ici comme un des traits de caractère spécifiques des jeunes filles, l'instabilité en est un autre aux yeux du prosateur ; voici en effet le commentaire qu'il ajoute, dans la *Continuation* de Manessier, à l'histoire de la demoiselle qui, après l'avoir longtemps refusé, accepte enfin Talidés pour mari :

Par ceste exemple on peult congnoistre la grande *mobilité et inconstance* de femme, en laquelle n'a jamais fermeté, mais toujours est *vacillante et vollaige* : durant la guerre que Talidés faisoit et auparavant, jamais ne luy eust esté la pucelle qu'i tant ay moist baillee, et mesmes pour le refus que on luy en a faict a esté la guerre esmeue et levee, et d'abondant [...] disoit la pucelle que plutost se laisseroit de mille mors occire se tant avoit de vies que d'elle jamais il jouist ; et il est tout en ung mouvement et en ung instant congneu le contraire, par quoy ne sçay s'en femme fier se faudra (189v^a).

L'emploi même du substantif qui ouvre ce passage ne me paraît pas anodin : il implique que l'histoire racontée constitue un « exemple » justement, un récit représentatif d'un comportement typique, à éviter dans ce cas. C'est encore la « tentation didactique » qui se fait jour, le désir de l'auteur de se proposer en conteur certainement, mais aussi – peut-être surtout – en *auctor*, dépositaire d'une morale qu'il se fait un devoir de transmettre à ses lecteurs.

Il serait erroné de penser que les accusations de notre prosateur portent uniquement contre les femmes. Dans l'histoire de Caradoc il est un autre comportement qui provoque sa révolte, à savoir la folie d'Eliavrés qui, tout en étant le père naturel de Caradoc, lui porte un défi des plus rudes, à savoir le « jeu du décapité » : lui-même accepte de recevoir un coup d'épée sur le cou de la part d'un chevalier disposé à la même chose un an plus tard. Tout finira bien, ou presque..., puisque, le moment venu, l'enchanteur ne frappera Caradoc que du plat de l'épée, pour lui révéler juste

après la vérité sur sa naissance. C'est ainsi que le prosateur s'insurge contre la « folie » d'Eliavrés, qui a plongé la cour arthurienne dans l'horreur :

<p>Nuns ne porroit le duel retrere Que font dames et chevaliers ; N'ont gaires ris a ce mangier, Tote la cort fu esbaïe.</p> <p>Caradoc ne s'esmaie mie... (v. 7232-36)</p>	<p>Et vous prometz qu'il n'y eust chevaliers ne dames qui tout ne fondent en larmes du regret et de la craincte qu'il ont de Carados : certainement tost furent les ris et les jeux en pleurs et en cris convertis.</p> <p><i>O que malheureux est qui par sa couppe ou par une folle plaisance met tant de monde en douleur et en peine et en la fin le plaisir seul est en cent tourmens converti ! O effeminé et plus que enraigé enchanteur ! Comment as tu osé entreprendre un si criminel delict par lequel tant se en ensuivra de perte, dommaige a ton propre sang et a celle que tant tu as aimée ! Quant le chevalier enchanteur que nul ne congnoissoit s'en fust retourné, se mist le roy et les barons a table, ou ne fust propos tenu que de ceste matiere en gectant souvent grands souspirs, mais Carados n'en prent soussy, disant qu'il en actendra la fortune. (79r^a)</i></p>
---	---

L'ajout comprend deux parties : dans la première le narrateur commente un comportement évidemment des plus répréhensible, dans la seconde il révèle l'identité du chevalier – qui demeure inconnue dans les vers – et annonce le malheur qui suivra, à savoir les mésaventures qui se préparent pour Caradoc (*ton propre sang*) et pour Ysave (*celle que tant tu as aimée*) : aucune de ces deux prévisions ne se rapporte à l'aventure immédiate, à savoir le défi en cours.

Bien sûr, une lecture en parallèle des textes en vers et des mises en prose tardives qui en sont dérivées est un exercice souvent ennuyeux, qui ne peut intéresser que quelques philologues maniaques à la chasse des traces des anciens textes ou des leçons spéciales pouvant révéler une parenté voire une dérivation directe. Mais elle peut aussi offrir des éléments utiles pour reconnaître une réception dans une perspective plus spécialement littéraire. Dans notre cas, seule une collation systématique des deux *Livres de Caradoc* permet de comprendre dans quelle mesure l'histoire d'un couple exemplaire a été transformée en une véritable « école des femmes » avant la lettre.

Maria COLOMBO-TIMELLI,
Università degli Studi di Milano